

# LA MAITRISE EN ANTHROPOLOGIE

## Guide de l'étudiant

Ce guide vous sera utile pendant toute votre maîtrise. SVP, lisez-le bien et consultez-le lorsque vous avez des questions.

### **Scolarité**

La scolarité du programme de maîtrise comporte un minimum de 15 crédits de cours. Il est possible de faire

- cinq cours à option, c'est-à-dire cinq séminaires offerts au Département (Blocs A et C de la structure du programme, voir le lien à la fin du paragraphe) OU
- quatre cours à option (Blocs A et C), plus un cours de premier cycle comme cours au choix (Bloc B) OU
- quatre cours à option (Blocs A et C), plus un cours hors département de niveau maîtrise ou hors Université de Montréal comme cours au choix (Bloc B) OU
- trois cours à option (Bloc A et C) et deux cours de niveau maîtrise hors département ou hors Université de Montréal (Bloc B) OU
- trois cours à option (Bloc A et C) et un cours de niveau maîtrise hors département ou hors Université de Montréal (Bloc B) ET un cours de premier cycle hors département ou hors Université de Montréal.

La liste des cours de chaque bloc se trouve au lien suivant:

[www.etudes.umontreal.ca/index\\_fiche\\_prog/205010\\_struc.html](http://www.etudes.umontreal.ca/index_fiche_prog/205010_struc.html)

Vous devez vérifier dans votre offre d'admission, accessible dans le Centre étudiant, qu'on ne vous demande pas de cours complémentaires à faire, de neuf crédits et moins ou de propédeutique, de neuf crédits et plus. Si oui, ces cours S'AJOUTENT à votre scolarité de maîtrise.

Vous pouvez vous inscrire sur des cours hors Université de Montréal (Bloc B) via CRÉPUQ ([www.crepuq.qc.ca/?lang=fr](http://www.crepuq.qc.ca/?lang=fr), en cliquant sur le lien « Autorisation d'études hors établissement »).

### **Rédaction**

Trente (30) autres crédits sont octroyés pour la recherche et la rédaction d'un mémoire, dont 3 pour un séminaire de rédaction de mémoire, dont le sigle est ANT6910 (Bloc D). Le Séminaire de rédaction doit être suivi au plus tôt APRÈS le premier trimestre de scolarité et au plus tard au premier trimestre de rédaction.

Avant d'entreprendre la rédaction de votre mémoire, assurez-vous de consulter le Guide de présentation des mémoires et des thèses:

[www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf](http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf)

### **Durée des études**

À compter de l'inscription initiale, le candidat a deux ans au plus pour présenter son mémoire. L'étudiant doit s'inscrire obligatoirement à trois trimestres de scolarité à temps plein ou à six trimestres de scolarité à demi-temps. Il est suggéré qu'il s'inscrive à trois trimestres de rédaction, mais cela n'est pas obligatoire.

### **Étapes obligatoires**

Une étape obligatoire n'est pas reliée à un cours, mais il s'agit d'une exigence clé qu'un étudiant doit compléter afin d'obtenir son diplôme. Les étapes obligatoires sont assignées à un étudiant et servent à faire le suivi jusqu'à leur achèvement. Les étapes obligatoires à la maîtrise sont :

#### Enregistrement du directeur de recherche

Quand : lors de l'admission

- Formulaire disponible sur le site du Département d'anthropologie

#### Demande de rédiger dans une autre langue que le français

Quand : dans la demande d'admission (si cela n'a pas été fait lors de l'admission, l'étudiant doit soumettre une demande écrite)

- La demande devra être acceptée par le Directeur du Département et par le Doyen

### Plan d'études global

Quand : avant la fin du premier trimestre de scolarité, et à chaque nouvelle année d'étude.

- La technicienne de gestion des dossiers étudiants (TGDE) vous fera parvenir le formulaire à remplir en début de trimestre
- Ce plan doit être préparé avec le directeur de recherche

### Enregistrement du sujet de recherche

Quand : avant la fin du deuxième trimestre de scolarité

- Formulaire disponible sur le site du Département d'anthropologie

### Demande de certificat d'éthique

Quand : avant le début de la collecte de données, incluant le recrutement des participants

- Un certificat d'éthique doit être délivré pour tout projet de recherche, mené par un étudiant de l'Université de Montréal, lorsque ce projet implique un recours à des sujets humains, et ce peu importe que la recherche se déroule ici ou dans un autre pays. Si cela ne vous concerne pas, vous devez tout de même en faire part à la TGDE des cycles supérieurs qui le notera dans les étapes obligatoires.
- Formulaire et informations sur le site de la Faculté des arts et des sciences ou à l'adresse suivante [fas.umontreal.ca/recherche-creation/ethique/](http://fas.umontreal.ca/recherche-creation/ethique/)

### Demande de rédaction par article

Quand : avant l'étape de rédaction finale du mémoire

- L'étudiant doit soumettre une demande écrite qui devra être acceptée par le directeur de recherche et par le directeur du département.
- Lien vers les formulaires d'accord des coauteurs et de permission de l'éditeur: [www.fesp.umontreal.ca/fr/le-cheminement-et-lencadrement/formulaires.html](http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-cheminement-et-lencadrement/formulaires.html)

### Avis de dépôt

Quand : deux mois avant de déposer son mémoire

- Formulaire disponible sur le site du Département d'anthropologie

Les formulaires doivent être remis à la TGDE. Vous ne devez pas envoyer ces formulaires directement à la Faculté des études supérieures et doctorales (FESP), car ils doivent d'abord être traités au département et ensuite envoyés à la FESP.

Pour toute question relative aux règles générales de votre parcours académique, consultez le règlement pédagogique de la FESP:

[secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/](http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/)

### **Divers**

Problème avec votre bulletin ou avec les frais de scolarité?

Communiquez directement avec le Registrariat et le Bureau des frais de scolarité:

[www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html](http://www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html)

### Bourses

Il existe un site Web de l'Université de Montréal concernant toutes les bourses auxquelles vous êtes admissibles ([www.bourses.umontreal.ca/](http://www.bourses.umontreal.ca/)). Consultez-le d'abord lorsque vous avez des questions.

### StudiUM

Si vous n'avez pas accès à vos cours sur StudiUM, vous devez vérifier que 1) vous êtes bien inscrit au cours, ET 2) que le professeur du cours a bien ouvert le cours aux étudiants inscrits. Pour tout autre problème, vous devez contacter directement StudiUM ([studium.umontreal.ca/](http://studium.umontreal.ca/)) sous la rubrique « Soutien étudiant ».